

DEPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, Maire

Étaient présents : Sandra BOUCHER, Solenn CŒUR – LE MEUR, Pierre-Yves CHOSSEC Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Pierre-Alain FEREC, Camille GUILLOUX, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Alain QUEAU, Patrice RANNOU, Christelle TREUT

Étaient absents et représentés : Stéphanie CORRE, Sébastien HAMON et Maryline RIVIERE

Secrétaire de Séance : Dominique DILOSQUET

Monsieur le Maire rappelle

Monsieur Alain GESTIN, domicilié à « Kerjean » en EDERN, est autorisé à occuper provisoirement :

- la parcelle YP n° 273, d'une contenance de 1 ha 53a 37ca environ, située sur la Z.A. de Langelin à EDERN,
- la parcelle YP 150 d'une contenance de 2 ha 83a 55ca située à "Pont Ar Zin" en EDERN.

L'indice de fermage 2026 a évolué de 3,23%. Le montant 2025 s'élevait à 151,15€ /hect, il passe donc à 156,03€ /hect

Il est proposé de :

- de renouveler ces conventions pour l'année 2026
- De donner pouvoir au Maire pour la signature des deux conventions établies sur la base de 156,03€ l'hectare pour l'année 2026, soit une redevance annuelle de 239,30 € pour le terrain YP 273 et 442,42€ pour le terrain YP 150

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul COZIEN



Date de convocation
15 septembre 2026

Date d'affichage de la
convocation :
15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en
exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

DEL-2026-63

OBJET

**Convention
d'occupation provisoire**

2026

VOTE
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0